

Affaire suivie par : **Claudie QUIATOL / SERVICE DE L'URBANISME**

DÉTACHEMENT/RATTACHEMENT
Dossier n° : DR 98805 2023 0005 Autorisé le : 23 octobre 2023

Arrêté municipal n°23/228/DBA en date du 23 octobre 2023

Autorisant le détachement-rattachement sur l'unité foncière communale composée des parcelles n°113PIE (NIC:448221-8839 et NIC 448221-9783) et n°86PIE de la section DUMBEA, de la parcelle n°2PIE de la section KOUTIO et création des parcelles numérotées 373 et 375 destinées à être rattachées à la parcelle n°113PIE-86PIE-2PIE. Plan synthétique du surplus de propriété composé des parcelles n°380 de la section KOUTIO, 113PIE de la section DUMBEA (NIC : 448221-9783), et 123 à 127 de la section AUTEUIL, Commune de Dumbéa.

Le Maire de la Commune de Dumbéa ;

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment les articles L 122-20 et L 122-21 ;

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie réglementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n° 28-2006/APS du 27 juillet 2006 portant réglementation des lotissements et des divisions dans la Province Sud ;

VU la délibération N° 25-2015/APS du 6 août 2015 relative au permis de construire et à la déclaration préalable en Province Sud ;

VU la délibération n° 52-2012/APS du 18 décembre 2012, approuvant la révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°438-2020/BAPS/DAEM du 22 septembre 2020 relative à la mise en révision du plan d'urbanisme directeur de la commune de Dumbéa,

VU la délibération n° 2012/436 du 16 novembre 2012 approuvant le projet de Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°2020/201/DBA du 13 mai 2020, habilitant le Maire à engager la procédure de mise en révision du Plan d'urbanisme Directeur de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n°2023/216 du 12 octobre 2023 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire ;

VU l'arrêté municipal n°23/612/DBA du 16 octobre 2023 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints titulaires d'une délégation ;

VU l'arrêté municipal n°23/613/DBA du 16 octobre 2023 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux conseillers délégués ;

VU le certificat de dépôt du Service Topographique et Foncier de la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens de la Province Sud, référencé 18320-2021/3-ISP-DAEM en date du 2 août 2023

VU la demande de détachement/rattachement présentée par :

La Province Sud (représentée par Madame la Directrice de l'Aménagement et de l'Équipement et des Moyens)

Déposée le : 02 août 2023

Pour des terrains appartenant à : la Commune de Dumbéa